



LE TOURISME DANS LES ZONES HUMIDES : UNE EXPÉRIENCE UNIQUE

Le tourisme responsable,
tout bénéf' pour les zones humides et les populations !



2 février
JOURNÉE MONDIALE
DES ZONES HUMIDES



La production de cette affiche
a été rendue possible grâce au
Fonds Danone/Evian pour l'eau.



LE TOURISME DANS LES ZONES HUMIDES une expérience unique

2 février – Journée mondiale des zones humides

Les zones humides, avec leurs plantes et leurs animaux sauvages, jouent un rôle essentiel dans l'expérience touristique mondiale : de l'exploration de zones humides karstiques souterraines dans les grottes de Škocjan en Slovénie aux couchers de soleil à couper le souffle du Site Ramsar de Port Launay aux Seychelles, de l'observation des tortues marines et des mégaptères à la splendeur du corail cerveau dans les eaux marines du Parc d'Abrolhos au Brésil, en

passant par la randonnée et l'observation des oiseaux dans le Site Ramsar de Tso-moriri, à 4600 mètres d'altitude, en Inde, sans oublier l'expérience culturelle unique que propose le Parc national de Kakadu en Australie avec ses célèbres exemples d'art aborigène, parmi les plus beaux au monde. Les Sites Ramsar et autres zones humides du monde entier ont beaucoup à offrir aux aventuriers modernes.

L'échelle du tourisme :

En 2010, on a recensé 940 millions de touristes internationaux et ce chiffre devrait augmenter jusqu'à environ 1,6 milliard d'ici à 2020 – il ne comprend ni les touristes nationaux, ni les sorties récréatives d'une journée sans nuit sur place.

Au plan mondial, l'activité économique générée par les voyages et le tourisme représente environ 5% du PIB et, selon les estimations, 6 à 7% des emplois mondiaux. La moitié des touristes internationaux se rendent dans

des zones humides de tous types, mais tout particulièrement dans les zones côtières, de sorte que les dépenses touristiques liées aux zones humides peuvent être estimées à environ USD 925 milliards par an. Si l'on additionne le tourisme national et les sorties récréatives d'une journée, la valeur économique du tourisme dans les zones humides est réellement énorme.



Que savons-nous du tourisme dans les Sites Ramsar ?

À l'échelon mondial, nous savons que 35% au moins de nos Sites Ramsar enregistrent une activité touristique et ce pourcentage reste constant à travers les régions. Naturellement, il faut tenir compte du tourisme dans **toutes** les zones humides – pas seulement dans les Sites Ramsar – mais, bien que les Parties se soient engagées à gérer toutes leurs zones humides de façon rationnelle, elles ne nous communiquent des informations officielles que sur les sites de la Liste de Ramsar. Il faut aussi ajouter que le tourisme n'est qu'un des services écosystémiques fournis par les zones humides et qu'en veillant à la durabilité du tourisme à l'intérieur et à proximité des zones humides nous contribuons à la santé des zones humides qui, à leur tour, assurent d'autres services.

Région	Nombre de SR 'tourisme'	Hectares	Total Sites	% Sites tourisme
Afrique	92	31 390 974	311	30
Asie	74	4 654 358	255	29
Europe	347	7 840 270	938	37
Région néotropicale	65	13 944 268	159	41
Amérique du Nord	81	4 868 158	187	43
Océanie	21	3 219 686	77	27
	680	65 917 714	1927	35

Pour différentes raisons, un petit nombre de sites n'a pas été inclus dans cette analyse.

Ramsar et le tourisme en 2012

Il est donc fort à propos que cette Journée mondiale des zones humides soit consacrée au tourisme à l'intérieur et autour des zones humides – mais ce n'est pas tout ! En juin 2012, à Bucarest, en Roumanie, aura lieu la 11^e Session de la Conférence des Parties contractantes à la Convention et, comme pour les COP précédentes, nous avons choisi un thème. Ce sera Les zones humides, le tourisme et les loisirs. En outre, pour la première fois, la Convention abordera directement le tourisme dans les zones humides au moyen d'un projet de résolution qui sera débattu à la COP11 et qui permettra aux Parties de progresser, aux niveaux national et local, vers un tourisme durable dans les zones humides. Notre espoir, c'est qu'avec une résolution officielle en mains, nous aurons un cadre solide pour la planification intersectorielle et la prise de décisions nécessaires pour avancer dans la réalisation de cet objectif.

Une série d'études de cas sur le tourisme à l'intérieur et à proximité des Sites Ramsar est prévue : elle couvrira toutes les régions Ramsar, une gamme de types de zones humides et différentes échelles de tourisme. Une brochure sur les zones humides et le tourisme, basée sur les principaux enseignements des études de cas ainsi que sur d'autres sources d'information, avec quelques principes clés sur la gestion du tourisme dans les zones humides, sera présentée à la COP11. Nous NE débattons PAS d'un autre ensemble de lignes directrices pour Ramsar parce que diverses lignes directrices de ce type sont déjà disponibles (p. ex., *les Lignes directrices sur la diversité biologique et le développement du tourisme* de la CDB; *Sustainable tourism in protected areas: guidelines for planning and management* de la CMAP de l'UICN, et *Managing Tourism at World Heritage Sites: a Practical Manual for World Heritage Site Managers* de la Convention du patrimoine mondial).

Le Secrétariat Ramsar a le plaisir de collaborer à tous ces efforts avec l'Organisation mondiale du tourisme (OMT), une institution spécialisée des Nations Unies et l'organisation internationale chef de file dans le domaine. Le Secrétariat a signé un protocole de coopération avec l'OMT en 2010 et les travaux actuels démontrent en pratique l'avantage de travailler de façon intersectorielle à l'utilisation rationnelle des zones humides.

Définir le tourisme durable et l'écotourisme

De nombreux rapports et projets circulent sur le tourisme durable et l'écotourisme, ce dernier étant souvent décrit comme une approche particulièrement utile à la fois pour les espèces sauvages et pour les communautés locales. Mais lorsque nous employons ces termes, est-ce bien la même chose que nous voulons dire ? Dans notre projet de résolution qui sera présenté à la COP11, nous avons adopté les définitions de l'OMT dans les deux cas.

Tourisme durable signifie que l'on met les principes du développement durable – énoncés au Sommet de la Terre de Rio en 1992 – en pratique, dans le tourisme. En d'autres termes, on garantit que le tourisme :

- protège l'environnement et aide à conserver la diversité biologique ;
- respecte les communautés hôtes, leur patrimoine culturel et leurs valeurs ; et
- procure des avantages socio-économiques, distribués équitablement à tous les acteurs, y compris des emplois stables, des possibilités de revenu et des services sociaux aux communautés hôtes, et contribue à l'allègement de la pauvreté.

Ces principes sont à la base de la définition complète du tourisme durable donnée par l'OMT (disponible à l'adresse <http://sdt.unwto.org/en/content/about-us-5>) et entièrement compatibles avec le principe d'*utilisation rationnelle* de la Convention de Ramsar pour la gestion des zones humides.

L'**écotourisme** est une forme particulière de tourisme durable et doit être défini clairement parce qu'il y a trop d'interprétations différentes de ce terme.



Définition de l'écotourisme par l'Organisation mondiale du tourisme

Le terme « **écotourisme** » est utilisé pour se référer aux formes de tourisme qui présentent les caractéristiques suivantes :

- Toutes les formes de tourisme basées sur la nature dans lesquelles la principale motivation des touristes est l'observation et la jouissance de la nature ainsi que des cultures traditionnelles qui prévalent dans les zones naturelles.
- Cette forme de tourisme intègre des caractéristiques éducatives et d'interprétation du milieu.
- Elle est généralement, mais pas exclusivement, organisée à l'intention de petits groupes de personnes par des voyageurs spécialisés. Les partenaires fournisseurs de services à la destination sont en général de petites entreprises locales.
- Elle minimise les impacts négatifs sur l'environnement naturel et socioculturel.
- Elle contribue à la protection des zones naturelles utilisées comme centres d'intérêt écotouristique :
 - En étant source d'avantages économiques dont profitent les communautés, les organisations et les autorités de la région-hôte chargées de la préservation des zones naturelles ;
 - En créant des emplois et des possibilités de revenus pour les communautés locales ;
 - En renforçant la prise de conscience des résidents et des touristes quant à la nécessité de protéger le patrimoine naturel et culturel.

Source : Organisation mondiale du tourisme (2001). *Le marché britannique de l'écotourisme. Rapport spécial. Page 23.*



Le tourisme dans les zones humides – de bonnes et de mauvaises nouvelles

Les bonnes nouvelles

Il y a toujours de bonnes nouvelles ! Un tourisme bien géré à l'intérieur des zones humides et dans leurs environs peut apporter des avantages non négligeables, tant du point de vue économique qu'environnemental, au niveau du site, au niveau régional et au niveau national. Les communautés et les collectivités locales peuvent en bénéficier – et c'est souvent le cas – sur le plan économique du point de vue des revenus et de l'emploi. Au niveau national, le revenu du tourisme peut être important. La Namibie, par exemple, a calculé qu'en 2007 le tourisme avait contribué au PIB à hauteur de 14,2% (y compris en contributions directes et indirectes) et que les activités touristiques fondées sur la nature sont la principale motivation des touristes qui visitent ce pays. Parmi les six parcs de la Namibie, le Site Ramsar des cuvettes d'Etosha attire environ 200 000 visiteurs par an, ce qui est, de loin, le chiffre le plus élevé pour tous les parcs.

La zone humide elle-même est gagnante lorsque le revenu du tourisme (droits d'entrée, produits locaux, etc.) est directement consacré aux mesures de conservation du site, associant le tourisme à la conservation à long terme. En Slovénie, le revenu considérable de 950 000 euros provenant des droits d'entrée de 96 000 visiteurs en 2010 et de leurs achats au magasin de souvenirs, dans le Site Ramsar des grottes de

Škocjan qui couvre 305 hectares, est investi dans l'infrastructure du parc et les efforts de conservation de la nature. En Australie, dans le Parc national de Kakadu (un Site Ramsar et Bien du patrimoine mondial de près de deux millions d'hectares), 40% des droits d'entrée provenant d'environ 200 000 visiteurs par an sont versés au fonds Aboriginal Lands Trust qui revient aux propriétaires traditionnels de Kakadu et les 60% restants servent à couvrir les frais de fonctionnement liés à la conservation et au maintien des valeurs naturelles et culturelles du parc.

Le revenu peut servir à former des guides locaux et des agents de tourisme, à leur expliquer les caractéristiques fondamentales de la zone humide pour qu'ils puissent faire comprendre en termes simples les mesures de conservation aux touristes dont ils ont la charge – et, par la même occasion, modifier leur comportement pour atténuer les impacts sur les ressources naturelles. Une signalisation appropriée dans les zones humides, des brochures simples, etc., peuvent aussi démontrer aux touristes les valeurs des zones humides et les avantages que nous pouvons tous en tirer.

Le partenariat avec des ONG peut apporter une expertise supplémentaire pour la gestion du tourisme et la durabilité. Le Site Ramsar

de Tsomoriri, une superbe zone humide de haute altitude dans le Cachemire, en Inde, a beaucoup à offrir à un touriste actif – un paysage spectaculaire, une zone de reproduction importante pour plusieurs espèces d'oiseaux d'eau (telles que les grues), une culture nomade, etc. Le WWF-Inde collabore avec le Département de la faune sauvage pour développer des initiatives touristiques communautaires telles que des chambres d'hôte, des gîtes locaux, etc. afin que les communautés locales acquièrent les compétences nécessaires pour bénéficier directement du tourisme.

Les entreprises touristiques peuvent apporter un appui considérable au maintien de la biodiversité dans les zones humides et autres écosystèmes. Voici quelques exemples :



Les entreprises touristiques peuvent promouvoir et soutenir la diversité biologique des zones humides par les moyens suivants :

- réduire la pollution issue des activités touristiques, en veillant en particulier à ce que tous les déchets liquides et solides soient correctement traités et éliminés de manière à ne pas porter préjudice à la diversité biologique, et en atténuant le recours aux pesticides, engrais et produits chimiques toxiques ;
- veiller à ce que tous les biens alimentaires et autres ressources biologiques destinés aux touristes proviennent de sources gérées de manière durable ;
- soutenir les efforts de conservation de la biodiversité menés par les organismes gouvernementaux et les ONG par des mesures pratiques, y compris des contributions financières, par exemple, par un parrainage et des dons volontaires ;
- veiller à ce qu'aucune espèce exotique envahissante ne soit introduite par les activités de tourisme ;
- veiller à ce qu'aucune espèce menacée ou en danger ne soit mise en péril par des activités touristiques ou ne pénètre dans la chaîne d'approvisionnement du tourisme (en particulier sous forme d'aliments ou de souvenirs) ; et
- utiliser les forces de la communication et du marketing du secteur touristique pour sensibiliser les touristes et les autorités de sites de destination à la valeur de la diversité biologique et aux mesures qu'ils peuvent prendre pour la protéger.

Source : OMT (2010) *Tourism and Biodiversity – Achieving Common Goals Towards Sustainability*, Organisation mondiale du tourisme, Madrid, Espagne

Les mauvaises nouvelles

L'essor rapide et continu du tourisme exerce une pression énorme sur certains sites – et leurs attraits naturels et culturels – que les touristes souhaitent visiter. L'espèce humaine est particulièrement attirée par l'eau, ce qui fait que les zones humides côtières – telles que les plages de sable, les mangroves et les récifs coralliens – sont tout particulièrement menacées par le développement de l'infrastructure touristique.

Les écosystèmes des zones humides sont souvent fragiles et faute de prendre des mesures de contrôle dignes de ce nom, il existe toujours un risque d'impacts négatifs du tourisme sur les habitats des zones humides, leurs animaux et leurs plantes ainsi que sur les communautés locales qui dépendent parfois de la zone humide pour leurs moyens d'existence. Beaucoup d'entre nous connaissent bien le côté négatif d'un tourisme non contrôlé : les dommages causés aux récifs coralliens par l'amarrage sauvage des embarcations de plongée ou par des guides de plongée et des plongeurs mal formés; les effets du piétinement par un taux de visiteurs non contrôlé dans des habitats sensibles comme les tourbières, entraînant par exemple une érosion; la perturbation excessive des populations d'oiseaux nidificatrices, et ainsi de suite. La liste est longue, en particulier dans les zones côtières et la publication de l'OMT *Manuel de gestion de la saturation touristique des sites naturels et culturels* (2004) regorge de suggestions sur « la gestion opérationnelle de la congestion ».

Il y a aussi de nombreux exemples d'impacts négatifs sur les communautés locales lorsque le développement du tourisme exclut les usagers locaux de la zone humide en faveur des touristes, causant ainsi des impacts sur les moyens d'existence locaux et l'on connaît des cas déplorables où le tourisme à l'intérieur et autour des zones humides a apporté des avantages économiques considérables à l'industrie touristique nationale et internationale, ne laissant que des miettes aux collectivités et aux communautés locales qui sont responsables de la gestion de la zone humide et qui en dépendent parfois.

Le tourisme en dehors des zones humides peut aussi avoir des impacts négatifs sur les zones humides elles-mêmes. Le pompage de l'eau dans les rivières et les aquifères qui maintiennent le régime hydrologique de la zone humide pour la consommation, l'assainissement et l'irrigation nécessaires aux établissements touristiques, la surexploitation du poisson et des coquillages pour fournir les hôtels et les restaurants, l'élimination non réglementée des déchets et, parfois, le déversement d'effluents dans les zones humides ne sont que quelques exemples des dommages que peut causer le développement touristique aux écosystèmes de zones humides continentaux et côtiers. La plupart des lecteurs connaissent sans doute des exemples d'impacts de ce type.





Qui peut contribuer à la mise en place d'un tourisme durable dans les zones humides ?

Du point de vue de la Convention de Ramsar, les Autorités administratives des gouvernements nationaux au sein des Parties contractantes sont naturellement au premier rang mais pour faciliter la gestion durable du tourisme, les principaux responsables, aussi bien gouvernementaux qu'ONG, devront collaborer efficacement avec les services char-

gés de l'aménagement du territoire, les agents de tourisme et les communautés locales, entre autres, si l'on veut que le tourisme dans les zones humides devienne durable. Tout un défi ! La clé de la gestion du tourisme dans les zones humides réside dans la construction d'une meilleure compréhension entre les groupes cibles.

Décideurs chargés des zones humides aux niveaux national et régional (subnational)

- Autorités administratives et autres décideurs aux niveaux national/provincial

Secteurs économiques du tourisme

- décideurs en matière d'aménagement du territoire au niveau du gouvernement national
- agents de tourisme/investisseurs/promoteurs
- gouvernement local (du point de vue de la gestion des sites de destination)

Administrateurs des zones humides

- les administrateurs des zones humides sur le terrain et ceux qui travaillent à différents niveaux, y compris les employés du gouvernement et d'ONG et, parfois, les administrateurs de zones humides privées

Les agents de tourisme au niveau des zones humides

- ceux qui offrent des services aux touristes : associations de guides, agences de voyage, agents de tourisme locaux, communautés locales, restauration, logement et transport, des grandes agences multinationales aux petites agences situées dans le site ou près du site ou même d'administrateurs des zones humides.

Que pouvez-vous faire pour cette Journée mondiale des zones humides consacrée au tourisme dans les zones humides ?

La Journée mondiale des zones humides 2012 offre de grandes possibilités de concentrer votre campagne JMZ sur certains aspects du tourisme concernant les zones humides dans votre région. C'est peut être une occasion de sensibiliser vos concitoyens en les incitant à devenir des « touristes responsables » à la fois dans leur comportement de touriste et dans leur choix d'hôtels ou d'agences de tourisme soucieux de la durabilité de leur fonctionnement. C'est peut être l'occasion de collaborer avec les agences de tourisme locales pour qu'elles prennent conscience de leur

empreinte environnementale et du rôle qu'elles peuvent jouer en sensibilisant les touristes aux problèmes environnementaux. C'est peut être aussi une occasion de discuter avec les décideurs de tous les niveaux de la nécessité de garantir l'intégration pleine et entière des zones humides et de leurs valeurs pour le tourisme dans les politiques et plans pour le tourisme, ou d'aider les communautés locales à améliorer leurs compétences de guides ou de pourvoyeurs de chambres d'hôte. Il y a tant de possibilités...



La Convention de Ramsar sur les zones humides
Rue Mauverney 28
CH-1196 Gland, Suisse
www.ramsar.org

Organisation mondiale du tourisme (OMT)
Capitan Haya 42
28020, Madrid, Espagne
www.unwto.org

